



Délibération du Conseil communautaire

Séance du 2 juillet 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de publication
23 juin 2026	En exercice: 81 Présents : 66 Pouvoirs : 11 Votants: 77	Pour: 77 Contre: 0 Abstention : 0	17 JUL. 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président*; BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président*; VIEL Gérard, *2^e me Vice-président*; MADEC Boris, *3^{eme} Vice-président*; SOCKEEL Didier, *4^{eme} Vice-président*; LEBRETON Vincent, *5^{eme} Vice-président*; ALLAIS Florentin, *5^{eme} Vice-président*; CHOQUET Brigitte, *8^{eme} Vice-présidente*; BARBIER Philippe, *g^{me} Vice-président*; GASSEAU Brigitte, *10^{me} Vice-présidente*; ALEXANDRE Anne-Sophie; ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BALLON Michèle; BALOCHE Bernard; BEAUVAIS Philippe; BERRIER Daniel; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; CHABAT-COURRÈDE Claude; CLAEYS Patrick; CLÉREMBEAUX Thierry; COTTEREAU Lucie; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; DELABASLE Stanislas; DESNOUES Richard; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; DUBOIS Aline; EUDE Régis; EUDES Vincent; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; HAMMENI Saïd; HUBNER Benoit; ISABEL Eddy; LAURENT Stessy; LEROUX Jean-Pierre; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVEAU Mickaël; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSENGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann; PILLU Sébastien; ROGER Nathalie; RUPPERT Roger; TOUSSAINT Philippe; TRANCHANT Corentin; TURBOUT Bruno; VERNETTE Laurianne; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); KOVANI Mike (pour DALICHOX Catherine); BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia); Anick CHARRON (pour LAHAYE Jean-Jacques); DERRIEN Anne-Marie (pour LÉGER Grégoire); GUILLOUARD Stéphane (pour SCHNEIDER Xavier).

Excusés: JAUMET Laurence, *7^{eme} Vice-présidente* (pouvoir à CHOQUET Brigitte); BARILLER Émeric (pouvoir à BALOCHE Bernard); BRILLET Antoine (pouvoir à TRANCHANT Corentin); CHAMRANI Chayma (pouvoir à MÉNARD Arnaud); EUDE Marion (pouvoir à LEVILLAIN Franck); HAMARD Sonia (pouvoir à MADEC Boris); HOULLIER Karim (pouvoir à HUBNER Benoit); LAMBERT Hervé (pouvoir à VIEL Gérard); LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd); MOREL Angélique (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); TERNYNCK Isabelle (pouvoir à EUDE Régis).

Absents: BELGRAND Manon; De STOPPELEIRE Stéphane; LAMOTHE Patrick; LECHERBONNIER Louis.

CC-2026_145	Admission en non-valeur de titres supérieurs à cent euros - Budget annexe Interventions économiques
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1;
Considérant que le comptable public est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la collectivité et de toutes les sommes qui lui sont dues;
Considérant que si malgré toutes les démarches entreprises, il s'avère impossible de recouvrer les titres de recettes, une admission en non-valeur est proposée par le comptable à la collectivité;
Considérant que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante est une simple mesure d'ordre budgétaire et comptable et qu'elle ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites et n'éteint pas la dette du redevable;
Considérant que le comptable public a mis en œuvre toutes les diligences pour faire en sorte que les titres soient réglés;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'admettre en non-valeur les titres du budget annexe Interventions économiques suivants :

Exercice	N° de titre	Intitulé créance	Restant dû
2017	63	Loyer	123,72 €
2017	64	Loyer	445,01 €
2017	69	Loyer	445,01 €
2017	81	Location salle	342,60 €
2017	88	Loyer	445,01 €
2017	89	Loyer	445,01 €
2017	90	Loyer	491,02 €
2017	91	Loyer	150,00 €
2017	98	Loyer	491,02 €
2017	170	Remboursement TF	418,20 €
2018	27	Loyer	571,97 €
2018	34	Loyer	571,97€
2018	35	Loyer	571,97 €
2019	56	Location salle	122,40 €
2019	65	Location salle	122,40 €
2019	121	Location salle	147,00 €
Total admission de titres en non-valeur:			5 904,31 €

Répartition :

Loyers +TF	S 169,91 €
Locations de salle	734,40 €

Article 2

De prévoir, sur l'année 2026, les crédits au budget annexe Interventions économiques au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Florentin ALLAIS



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

Pour le Président
Le Vice-Président Délégué





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 2 juillet 2026

<u>Date de convocation</u>	<u>Conseillers</u>	<u>Vote</u>	<u>Date de Publication</u>
23 juin 2026	En exercice: 81 Présents : 64 Pouvoirs : 10 Votants: 74	Pour: 74 Contre: 0 Abstention : 0	17 JUL. 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel. *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président*; VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président*; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président*; SOCKEEL Didier. *4^{ème} Vice-président*; LEBRETON Vincent. *5^{ème} Vice-président*; ALLAIS Florentin. *6^{ème} Vice-président*; CHOQUET Brigitte, *7^{ème} Vice-présidente*; BARBIER Philippe. *8^{ème} Vice-président*; GASSEAU Brigitte. *9^{ème} Vice-présidente*; ALEXANDRE Anne-Sophie; ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BALLON Michèle; BEAUVAIS Philippe; BERRIER Daniel; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; CHABAT-COURRÈDE Claude; CLAEYS Patrick; CLÉREMBEAUX Thierry; COTTEREAU Lucie; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; DELABASLE Stanislas; DESNOUES Richard; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; DUBOIS Aline; EUDE Régis; EUDES Vincent; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; HAMMENI Saïd; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAURENT Stessy; LEROUX Jean-Pierre; LESEUR Jacques; LEVEAU Mickaël; LEVEILLÉ Frédéric; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSAGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann; PILLU Sébastien; ROGER Nathalie; RUPPERT Roger; TOUSSAINT Philippe; TRANCHANT Corentin; TURBOUT Bruno; VERNETTE Laurianne; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléants: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); KOVANI Mike (pour DALICHOUX Catherine); BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia); Anick CHARRON (pour LAHAYE Jean-Jacques); DERRIEN Anne-Marie (pour LÉGER Grégoire).

Excusés: JAUMET Laurence. *7^{ème} Vice-présidente* (pouvoir à CHOQUET Brigitte); BALOCHE Bernard; BARILLER Émeric; BRILLET Antoine (pouvoir à TRANCHANT Corentin); CHAMRANI Chayma (pouvoir à MÉNARD Arnaud); EUDE Marion (pouvoir à LEVILLAIN Franck); HAMARD Sonia (pouvoir à MADEC Boris); HOULLIER Karim (pouvoir à HUBNER Benoît); LAMBERT Hervé (pouvoir à VIEL Gérard); LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd); MOREL Angélique (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à EUDE Régis).

Absents: BELGRAND Manon; De STOPPELEIRE Stéphane; LAMOTHE Patrick; LECHERBONNIER Louis.

CC-2026-169	Lancement d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de services pour l'hydrocurage préventif et curatif des réseaux d'eaux pluviales sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
 Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7;
 Considérant que la communauté de communes doit assurer l'hydrocurage préventif et curatif des réseaux d'eaux pluviales sur son territoire ;
 Considérant le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre (4 ans) fixé à 212000€HT;
 Considérant la nécessité de recourir à une procédure adaptée, afin de permettre la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour assurer l'hydrocurage préventif et curatif des réseaux d'eaux pluviales sur le territoire de Terres d'Argentan Interco ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de services sous la forme d'une procédure adaptée, afin de réaliser l'hydrocurage préventif et curatif des réseaux d'eaux pluviales sur le territoire de Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à la passation de l'accord-cadre à bons de commandes, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à son exécution.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Florentin ALLAIS



• Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

Pour le Président
Le Vice-Président Délégué





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 2 juillet 2026

Date de convocation	Conseillers	Vote	Date de Publication
23 juin 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs : 10 Votants : 74	Pour: 74 Contre: 0 Abstention : 0	17 JUIL. 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel. *Président*. BEUCHER Christophe, 1^{er} *Vice-président*; VIEL Gérard, 2^e *Vice-président*; MADEC Boris, 3^e *Vice-président*; SOCKEEL Didier, 4^e *Vice-président*; LEBRETON Vincent, 5^e *Vice-président*; ALLAIS Florentin. 5^{em} *Vice-président*; CHOQUET Brigitte, 6^{em} *Vice-présidente*; BARBIER Philippe, 7^{em} *Vice-président*; GASSEAU Brigitte, 1^{ère} *Vice-présidente*; ALEXANDRE Anne-Sophie; ALLIGNÉ Christophe; APPERT Catherine; BALLON Michèle; BEAUVAIS Philippe; BERRIER Daniel; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; CHABAT-COURRÈDE Claude; CLAEYS Patrick; CLÉREMBEAUX Thierry; COTTEREAU Lucie; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; DELABASLE Stanislas; DESNOUES Richard; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; DUBOIS Aline; EUDE Régis; EUDES Vincent; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; HAMMENI Saïd; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAURENT Stessy; LEROUX Jean-Pierre; LESEUR Jacques; LEVEAU Mickaël; LEVEILLÉ Frédéric; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSENGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Johann; PILLU Sébastien; ROGER Nathalie; RUPPERT Roger; TOUSSAINT Philippe; TRANCHANT Corentin; TURBOUT Bruno; VERNETTE Laurianne; VERRIER Patrice.

Présents en tant que suppléant: FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck); KOVANI Mike (pour DALICHOUX Catherine); BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia); Anick CHARRON (pour LAHAYE Jean-Jacques); DERRIEN Anne-Marie (pour LÉGER Grégoire).

Excusés: JAUMET Laurence. 7^e *Vice-présidente* (pouvoir à CHOQUET Brigitte); BALOCHE Bernard; BARILLER Émeric; BRILLET Antoine (pouvoir à TRANCHANT Corentin); CHAMRANI Chayma (pouvoir à MÉNARD Arnaud); EUDE Marion (pouvoir à LEVILLAIN Franck); HAMARD Sonia (pouvoir à MADEC Boris); HOULLIER Karim (pouvoir à HUBNER Benoît); LAMBERT Hervé (pouvoir à VIEL Gérard); LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd); MOREL Angélique (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel); SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à EUDE Régis).

Absents: BELGRAND Manon; De STOPPELEIRE Stéphane; LAMOTHE Patrick; LECHERBONNIER Louis.

CC-2026-171	Lancement d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, L.2125-1, R.2121-8, R.2124-1 à R.2124-2, R.2162-1 à R.2162-5;

Considérant la nécessité de contrôler les installations d'assainissement non collectif avec une périodicité n'excédant pas les 10 ans;

Considérant le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre (4 ans) fixé à 360 000 € HT;

Considérant la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert, afin de permettre la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la réalisation des contrôles

périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Terres d'Argentan Interco;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique:

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de service sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), afin de réaliser les contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs sur le territoire de Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à la passation de l'accord-cadre à bons de commandes, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à son exécution.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Florentin ALLAIS



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

ruul le rrt::;1ue11l

Le VICP-PrP i Pn1 OP.IPn"





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 2 juillet 2026

<u>Date de convocation</u>	<u>Conseillers</u>	<u>Vote</u>	<u>Date de Publication</u>
23 juin 2026	En exercice : 81 Présents : 64 Pouvoirs : 10 Votants : 74	Pour : 74 Contre: 0 Abstention : 0	17 JUL. 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan. sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, président de Terres d'Argentan Interco.

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel. *Président.* BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président;* VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président.* MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président:* SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président;* LEBRETON Vincent. *5^{ème} Vice-président;* ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; CHOQUET Brigitte. *a^{ème} Vice-présidente* : BARBIER Philippe, *g^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *1^{oe}me Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; ALLIGNÉ Christophe ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre; CHABAT-COURRÈDE Claude; CLAEYS Patrick; CLÉREMBEAUX Thierry; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DELABASLE Stanislas ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; DUBOIS Aline; EUDE Régis ; EUDES Vincent; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMMENI Saïd ; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAURENT Stessy; LEROUX Jean-Pierre ; LESEUR Jacques; LEVEAU Mickaël; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSENGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Yohann; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie; RUPPERT Roger; TOUSSAINT Philippe; TRANCHANT Corentin; TURBOUT Bruno; VERNETTE Laurianne; VERRIER Patrice.

Présents en tant que Suppléant : FAUCON Stéphanie (pour BARDIN Franck) ; KOVANI Mike (pour DALICHOUX Catherine) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia) ; Anick CHARRON (pour LAHAYE Jean-Jacques); DERRIEN Anne-Marie (pour LÉGER Grégoire).

Excusés: JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* (pouvoir à CHOQUET Brigitte) ; BALOCHE Bernard ; BARILLER Émeric ; BRILLET Antoine (pouvoir à TRANCHANT Corentin) CHAMRANI Chayma (pouvoir à MÉNARD Arnaud) ; EUDE Marion (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; HAMARD Sonia (pouvoir à MADEC Boris); HOULLIER Karim (pouvoir à HUBNER Benoît); LAMBERT Hervé (pouvoir à VIEL Gérard) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; MOREL Angélique (pouvoir à FLOUVAT Emmanuel) ; SCHNEIDER Xavier; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à EUDE Régis).

Absents: BELGRAND Manon; De STOPPELEIRE Stéphane ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis.

CC-2026_174	Désignation de  représentants du Conseil d'Exploitation de la régie Terres d'Argentan Mobilité
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21. L.2121-33 et L.5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-21-00008 du 3 juin 2021 constatant le transfert de la compétence mobilité à l'échelon communautaire ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2021-090 MOB du 8 juin 2021 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière en vue d'assurer l'exécution d'un service public à caractère industriel ou commercial ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° 02021-092 MOB du 8 juin 2021 adoptant les statuts de la régie Argentan Intercom Mobilité ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-2025-019 du 4 février 2025 désignant Monsieur Édouard LEMAIRE Directeur de la régie Argentan Intercom Mobilité;
Considérant que les statuts de la Régie Argentan Intercom Mobilité ont fixé à seize (16) les membres désignés par le conseil communautaire sur proposition du président de la communauté de communes ;
Considérant que l'article 4.1 des statuts précise que la durée de la fonction de chacun des membres ne peut excéder celle du mandat communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner les seize (16) représentants au conseil d'exploitation de la régie suivant:

Madame Michèle BALLON	Madame Cendrine FOUCHER-CHAZÉ
Monsieur Philiooe BARBIER	1 Madame Katia GUILLOCHIN
Madame Claude CHABAT-COURREDE	Madame Laurence JAUMET
Monsieur Patrick CLAYES	1 Monsieur Vincent LE BRETON
Monsieur Pierre COUPRIT	Monsieur Patrick LAMOTHE
Monsieur Jean-Louis COURCIÈRE	Madame Véronique MEYER
Monsieur Richard DESNOUES	1 Monsieur Yohann MOREAU
Monsieur Régis EUDE	Monsieur Sébastien PILLU

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Florentin ALLAIS



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

